

2018-03-12

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue 12^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1	Guy Gauthier, conseiller #2
Sébastien Desormeaux, conseiller #3	Fernand Gemme, conseiller #4
Steve Leggett, conseiller #5	Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Decelles, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h45.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2018-03-12-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 février 2018
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports, socio culturel et politique familiale
 - 5.5 Rapport du comité administratif / ressources humaines / communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Adoption du règlement 196 – Tarification applicable pour les biens et services offerts par la municipalité de Namur
 - 6.2 Résolution contre la vague d'éliminations de guichets automatiques et de fermeture de points de services de Desjardins en Outaouais
 - 6.3 Démission de pompiers
 - 6.4 Avis de motion - Règlement 197 et dépôt du projet de règlement
 - 6.5 Entériner la nomination de Madame Annie Decelles au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.6 Adoption des états financiers 2017
 - 6.7 Don – Comité des Loisirs de Namur (Festival des Bûcherons)
 - 6.8 Renouvellement des mandats et nomination des postes du CCU
 - 6.9 Avis de motion – Règlement 198 et dépôt du projet de règlement
 - 6.10 Embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière – contrat de travail
 - 6.11 Offre de service du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
 - 6.12 Nomination d'un ou des représentants à la Table de concertation des aînés de la Petite-Nation Vallée de La Lièvre
 - 6.13 Offre de service BVO
 - 6.14 Appui à la compagnie Épursol
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 28 février 2018
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Rapport des salaires nets au 28 février 2018
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Le T.E. Express
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 mars 2018

R2018-03-12-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 février 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Le Comité des Loisirs de Namur, un représentant de l'Association de chasse et pêche Lac-des-Plages et deux citoyens sont présents.

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports, socio culturelle et Politique familiale a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Règlement numéro 196 – Tarification applicable pour les biens et services offerts par la municipalité de Namur

ATTENDU que la Loi sur la fiscalité municipale permet aux municipalités, à l'article 244.1 et suivants, de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens et services soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres

ATTENDU que le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 8 janvier 2018;

R2018-03-12-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le conseil municipal de Namur ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 – BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services municipaux. Ladite politique s'applique à tout individu, personne morale ou organisme sans but lucratif.

ARTICLE 3 - GRILLE DE TARIFICATION

Service d'évaluation en ligne		
Utilisateur	Détails des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	10.00\$ plus taxes	15.00\$ plus taxes
Agent immobilier et évaluateur	10.00\$ plus taxes	Non autorisé
Bibliothèque municipale		
Retour de volume en retard	0.10\$/jour par volume	
Volume perdu / abimé Réseau Biblio	Tarif de la CRSBPO	
Volume perdu / abimé Collection locale	Frais réels de remplacement	

Services administratifs		
Envoi ou réception de documents par télécopieur ou courriel	3.05\$ plus taxes	
Photocopies noir et blanc	0.26\$ plus taxes	
Photocopies couleur	0.44\$ plus taxes	
Photocopies 11 x 17	0.65\$ plus taxes	
Photocopies pour organisme	Prix coûtant	
Matrice graphique	3.05\$ plus taxes	
Chèque sans provision	25.00\$	
Chèque retourné avec mention diverse	25.00\$	
Chèque perdu	10.00\$	
Numérisation	1.00\$/feuilles plus taxes	
Épinglette	4.00\$ plus taxes	
Permis d'exploitation	10.00\$/année	
Location de salle et de mobilier		
Chaises	1.00\$ plus taxes + dépôt de garantie	
Tables	5.00\$ plus taxes + dépôt de garantie	
Tables à pique-nique	10.00\$ plus taxes + dépôt de garantie	
Salle – Carrefour namurois sans ménage (avec preuve de résidence)	100.00\$ plus taxes – résidents	125.00\$ plus taxes – non résidents
Salle – Carrefour namurois avec ménage (avec preuve de résidence)	125.00\$ plus taxes – résidents	150.00\$ plus taxes – non résidents
Animaux		
Licences pour chiens (vie du chien)	20.00\$ plus taxes	
Licence chien MIRA	gratuit	
Licence chien d'élevage ou traineau	5.00\$ / chien	
Remplacement de licence	5.00\$ plus taxes	
Frais de garde chien en enclos 1 ^{ere} journée	30.00\$ plus taxes	
Frais de garde chien en enclos jours suivants	10.00\$ plus taxes	

ARTICLE 4 – TAXES SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Lorsqu'applicable, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont incluses aux tarifs décrétés par ce règlement

ARTICLE 5 – PAIEMENT DES FRAIS

- 5.1 Le paiement des tarifs imposés en vertu du présent règlement peut être exigé en tout ou en partie avant de procéder à la reproduction ou à la transmission des documents demandés, autrement il sera exigé sur livraison
- 5.2 Les frais payés ne sont pas remboursables, quel que soit le montant imposé

ARTICLE 6 – INTERETS ET RECOUVREMENT

- 6.1 Lors de l'envoi d'une facture, s'il y a lieu, pour le paiement d'une somme exigée par le présent règlement, cette somme devient exigible et porte intérêt au taux déterminé par résolution du conseil pour les taxes et les créances impayées dans les 30 jours de cet envoi.
- 6.2 Toute dépense engagée par la municipalité de Namur pour le recouvrement d'une facture impayée s'ajoutera au montant dû à la facturation.

ARTICLE 7 – ASSOCIATION

- 7.1 La municipalité de Namur accepte de laisser la salle gratuitement pour la tenue d'activités, de réunion ou toutes autres rencontres, aux organismes suivants tout en se conformant aux normes de réservation en vigueur :
- Loisirs de Namur
 - FADOQ, Namur/Saint-Émile-de-Suffolk

7.2 Les demandes de photocopies, télécopie ou autres seront facturées au prix coutant 4 fois l'an, soit mars, juin, septembre et décembre

ARTICLE 4

Le taux d'intérêt est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code Municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité

6.2 Résolution contre la vague d'éliminations de guichets automatiques et de fermetures de ponts de services de Desjardins en Outaouais

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du pont de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT QUE cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de ponts de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à la fin;

CONSIDÉRANT QUE cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette vague vise principalement les petites localités;

CONSIDÉRANT QUE cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

POUR CES MOTIFS,

R2018-03-12-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Gemme

EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Namur signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de ponts de services en Outaouais et ailleurs au Québec.

DE PLUS, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Namur demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec.

QUE COPIE DE LA PRÉSENTE soit transmise à M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, à M. Pierre Perras, Vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscaminque et Nord du Québec, à M. Philippe Harkins, directeur général de la caisse du Coeur-des-vallées, à M. Alexandre Iracà, Député de Papineau, à M. Denis Légaré et au Maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adopté à l'unanimité

6.3 Démission de pompiers

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution.

6.4 Avis de motion – concernant le projet de règlement 197

R2018-03-12-05

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Martin Meilleur qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 197, en attente de la subvention, décrétant un emprunt de 156 340 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accordée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Entériner la nomination de Madame Annie Decelles au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT le départ de Madame Cathy Viens au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur doit remplacer temporairement la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'embauche est en cours;

R2018-03-12-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil entérine la nomination de Madame Annie Decelles au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

QU'elle remplacera la directrice générale et secrétaire-trésorière le temps de trouver un candidat pour le poste de direction;

QUE son salaire sera ajusté pour la période de remplacement, rétroactif au 26 février 2018;

QU'elle a l'autorisation de signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Adoption des états financiers 2017

ATTENDU que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la firme CHARLEBOIS GRATTON, CPA INC., de la municipalité, dépose les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 aux fins de vérification et d'observations.

R2018-03-12-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 soient et sont acceptés tel que déposés par le vérificateur comptable, monsieur Daniel Charlebois.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Don – Comité des Loisirs(Festival des Bûcherons)

ATTENDU que le Comité des Loisirs de Namur veut organiser un événement Le Festival des Bûcherons qui se déroulerait sur 2 fins de semaine du mois de juillet;

R2018-03-12-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité de Namur contribue pour un montant de 2 500 \$ à titre de don pour l'événement.

Adopté à l'unanimité

6.8 Renouvellement des mandats et nomination des postes du CCU

ATTENDU que le mandat des membres du CCU doit être renouvelé;

ATTENDU qu'une résolution du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU2018-02-03 recommande de renouveler le mandat de ses membres et la nomination des postes soit comme mentionnée;

R2018-03-12-09 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil accepte le renouvellement des membres et la nomination des postes comme suit :

Monsieur Martin Meilleur, président
Madame Vicky Lafontaine, secrétaire
Madame Francine Maurice, 2 ans
Monsieur Marcel Samson, 2 ans
Monsieur Mario Beauchamp, 2 ans
Madame Chantal Caron, 1 an
Monsieur André Gerard, 1 an

Adoptée à l'unanimité

6.9 Avis de motion – concernant le projet de règlement 198

R2018-03-12-10

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Martin Meilleur qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 198 modifiant le règlement de construction numéro 98-124, section 5, norme de construction article 5.1 semelles de béton (footings) et fondation.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière – Contrat de travail

CONSIDÉRANT que Madame Cathy Viens a informé les conseillers qu'elle quittera son poste le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a un poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à combler;

CONSIDÉRANT que suite à un processus d'embauche la candidature de Madame Marie-Pier Lalonde Girard a été retenue;

CONSIDÉRANT que la date d'entrée en poste est le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de travail signé par les deux (2) parties a été déposé;

R2018-03-12-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux

QUE madame Marie-Pier Lalonde Girard soit embauchée selon les ententes du contrat de travail qui a été déposé et que l'entrée en vigueur du contrat devient effective le 1^{er} mars.

Adopté à l'unanimité

6.11 Offre de service du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

ATTENDU que la municipalité s'est engagée envers les environnements favorables aux saines habitudes de vie;

R2018-03-12-12 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la municipalité de Namur accepte de rencontrer madame Jaëlle Gagné, conseillère en promotion de la santé à la direction de CISSSO.

Adopté à l'unanimité

6.12 Nomination d'un ou des représentants à la Petite-Nation Vallée La Lièvre pour le dossier des personnes âgées

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un ou des représentants de la municipalité de Namur qui seront responsables du dossier des personnes âgées afin d'optimiser nos échanges;

R2018-03-12-13 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil désigne monsieur Sébastien Desormeaux comme responsable des personnes âgées;

Adoptée à l'unanimité

6.13 Sollicitation d'un partenariat pour la mise en œuvre du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Namur

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution.

6.14 Appui à la compagnie Épursol

CONSIDÉRANT que la compagnie Épursol souhaite réaliser une étude de faisabilité de la mise en place d'une plateforme de transbordement à leur usine située au 287, montée Dinél à Chénéville;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur est intéressée par la réalisation de cette étude afin de connaître la possibilité de réduire nos coûts de transport et nos coûts d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur est intéressée à connaître toute subvention, programme ou aide financière pouvant nous aider dans la réalisation d'un tel projet;

R2018-03-12-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Gemme

QUE la municipalité de Namur appuie les démarches et mandate la compagnie Épursol à la représenter auprès de la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Finances

L'approbation des comptes fournisseurs au 28 février 2018, les rapports des activités financières de janvier et février 2018 et le rapport des salaires nets au 28 février 2018 seront déposés lorsque la nouvelle directrice générale, secrétaire-trésorière sera en poste.

8.0 Seconde période de l'assistance

Aucune question

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

10.1 Le T.E. Express

11.0 Levée de la séance

R2018-03-12-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit et est levée à 21h00

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Annie Decelles,
Directrice générale adjointe,
Secrétaire-trésorière adjointe